



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-26

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES, SECTEUR DE LA BOUQUERIE A APT

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MENERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : Mme Christine FLORENT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

Procurations :

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260709-B-2026-26-DE Date de télétransmission : 16/07/2026 Date de réception préfecture : 16/07/2026 Page 1 sur 3
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération N°CC-2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) en zone France Ruralités Revitalisation (FRR),

Considérant, le projet de la ville d'Apt relatif à la rénovation de la place de la Bouquerie,

Considérant, la présence de réseaux structurants d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées,

Considérant, l'ancienneté de ces conduites et l'état de vétusté entraînant des fuites dans le milieu naturel,

Considérant, l'objectif des travaux visant à la réhabilitation, la sécurisation et la simplification des réseaux, dans un souci de cohérence fonctionnelle, temporelle et d'optimisation de l'économie générale et de nuisances pour les riverains,

Considérant, que le coût total de l'opération est estimé à 309 450 € HT pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et 574 220 € HT pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées,

Considérant, que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces opérations,

Le président propose que des demandes de subvention soient déposées auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, selon les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable secteur de la Bouquerie à Apt	Etudes préalables (diagnostic amiante + levé topographique) :	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (30%)	92 835 €
	Maîtrise d'œuvre :		
	Travaux :	Autofinancement (70%)	216 615 €
	Contrôle travaux avant réception :		
	Divers et imprévus (5% du sous-total) :		
TOTAL		TOTAL	TOTAL
309 450 €		309 450 €	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées secteur de la Bouquerie à Apt	Etudes préalables (inspections ITV + levé topographique) :	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (30%)	172 266 €
	Maîtrise d'œuvre :		
	Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination :		
	Travaux :	Autofinancement (70%)	401 954 €
	Mission de sécurité, protection de la santé :		
	Contrôle travaux avant réception :		
	Divers et imprévus (5% du sous-total) :		
TOTAL		TOTAL	574 220 €

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les plans de financement ci-dessus,

Sollicite, les aides financières au taux maximum auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

S'engage, à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations,

Autorise, le président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 22/07/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260709-B-2026-26-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026
Page 3 sur 3

B-2026-26

